

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique BERNARD, Maire.

**PRESENTS** : Mme BERNARD Christelle - M. BERNARD Dominique – M. BERNARD Loïc – M. COMPAN Bernard – M. DUTREUIL Philippe - Mme GACHET Sandrine - Mme GOMBAUD Maryse – Mme HERAUD Valérie M. PAUMET Jean-Guy – M. TANCHAUD Jean-Michel – Mme VIDAL Sonia.

**PROCURATIONS** : M. CANONNE William donne pouvoir à M. BERNARD Dominique, Mme GAUDIN Natacha donne pouvoir à Mme GOMBAUD Maryse.

**EXCUSÉS** : M. CANONNE William - Mme GAUDIN Natacha.

**ABSENTS** : M. DRILLAUD Alain.

Monsieur TANCHAUD Jean-Michel a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 10 décembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **PLU ET CARTE COMMUNALE**

Intervention de Mme TAVENEAU – Responsable du service urbanisme de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge de St Porchaire.

Notre Carte communale est instaurée depuis 2006.

Les services préfectoraux nous demandent de bien vouloir soit réviser notre carte communale ou bien étudier un projet de PLU.

Sur ce point Mme TAVENEAU nous précise que le SCOT du pays de la Saintonge Romane a été approuvé depuis 2017 et a ensuite été intégré dans la démarche communale.

Le SCOT est actuellement en révision, ce qui implique que les objectifs vont être revus. Le schéma doit être pris en compte pour les révisions des documents d'urbanismes.

La carte communale est un document simple avec un plan de zonage mais sans règlement. Il n'y a seulement que les zones U (constructible) et N (agricole). Il doit être révisé entièrement pour mettre à jour les annexes. Le coût est d'environ 9 000€.

Le PLU nécessite un plan de zonage et un règlement en cohérence avec la commune. Il est possible d'y apporter des modifications pour faire évoluer le document. Un PLU est plus facilement modifiable que la carte communale (modification des zones agricole pour changement des affectations de bâtiments). L'étude est longue environ 2 à 3 ans pour un coût de 18 000€ à 20 000€.

Des aides du Département peuvent être sollicités pour ces études.

### **LOCATION LOGEMENT - 68 ROUTE DE L'OCEAN 01/25**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu trois dossiers de candidatures pour le logement du 68 Route de l'Océan. Le logement sera loué à partir du 1er mars 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de louer le logement à Mme MASSEUS Cathy à compter du 1er mars 2025.
  - de fixer le loyer à 1000,00 € mensuel
  - un mois de caution sera demandé
- Les recettes seront prévues à l'article 752 du budget primitif 2025.

#### **LOCATION LOCAL COMMERCIAL – 1 RUE DE LA BELOTRIE 02/25**

Monsieur le Maire rappelle le départ de Mme Isabelle GOUGNON (Friperie) du local situé au 1 rue de la Belotrie.

Monsieur BOBINET Romaric gérant de BR FACADES souhaite louer le local (réserve-atelier et local de lavage) situé sur la parcelle cadastrée B866.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De louer le local commercial à M. BOBINET Romaric, gérant de BR FACADES composé d'une réserve, d'un atelier et d'un local de lavage sur la parcelle B866.
- Que les locaux seront loués dans le cadre d'un dépôt et bureau de l'entreprise
- Que le bail sera conclu pour une durée de neuf ans qui commencera le 1<sup>er</sup> mars 2025 avec un loyer de 500.00 € TTC.
- Que le montant de la caution est fixé à un mois de loyer.
- Autorise le Maire à signer le bail de location qui sera établi par Maître Dominique POISSON, Notaire à Le Gua.

#### **SUBVENTION AUX SINISTRÉS DE MAYOTTE 03/25**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de BALANZAC tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Faire un don d'un montant de 300,00 € à la Protection civile de PANTIN 14 Rue scandini

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

#### **MODIFICATION DÉLIBÉRATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP) 04/25**

Le Conseil Municipal décide de modifier l'article 5 de la délibération du 5 novembre 2021 soit :  
ARTICLE 5 - MODALITES DE MAINTIEN OU DE SUPPRESSION DU RIFSEEP

En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service), l'IFSE sera maintenu.

Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour l'adoption, l'IFSE sera maintenue intégralement.

En cas de congé longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de l'IFSE est maintenu.

## ADHÉSION PANNEAUX POCKET 05/25

Monsieur Le Maire, rappelle au Conseil Municipal, le fonctionnement de l'application "Panneau Pocket" et sa principale fonctionnalité : " permettre à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des évènements de leur commune".

Pour ce faire, les administrés et les visiteurs téléchargent, sans créer de compte, une application gratuite sur leur smartphone, destinée à recevoir les notifications envoyées par la Municipalité à chaque nouvel évènement.

En complément du site Internet, "Panneau Pocket, vient, renforcer les outils de communication de la commune, à destination des habitations.

L'adhésion annuelle à l'application "Panneau Pocket" est de 180,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
Approuve l'adhésion à l'application "Panneau Pocket".

## QUESTIONS DIVERSES

### 1-Travaux investissement voirie 2025

Les travaux prévus seront route de Chez Bodin vers Les Croix Blanches 1k500 max + du PAT. Il faudra prévoir un coût d'environ 40 000€.

### 2-Réunion Zones humides

La 1<sup>ère</sup> réunion du groupe sur les zones humides aura lieu le 04 mars à 10h00 à la Mairie.

### 3-Axa – proposition mutuelle

Axa propose une convention avec la mairie, afin de faire bénéficier aux habitants d'un tarif préférentiel concernant la mutuelle santé. Un accord est donné.

### 4- Lignes directrices de gestion

Vu la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie et son décret n° 2024-827 du 16 juillet 2024 relatif à l'avantage spécifique d'ancienneté des secrétaires généraux de mairie, les lignes directrices de gestion doivent être modifiées.

Un accord est donné pour le passage en Comité Social Territorial.

### 5- Eclairage public - Les Planches

Un devis sera demandé pour la pose d'une lampe Route de l'Océan. Il est précisé qu'il n'y a plus d'éclairage public au Maine Grolier.

### 6- Demande de Domiciliation

M.MENETEAU demande la possibilité de domicilier son association sur la commune. Un accord est donné.

### 7- Repas

La proposition du repas de fin d'année du Conseil Municipal et du personnel communal au « Relais de Cadeuil » est retenue. Le repas aura lieu le dimanche 9 février 2025 à 12h00.

Séance levée à 23h00



Le Maire,  
Dominique BERNARD